



Quel type de régime RÉR souhaitez-vous ouvrir ?

RÉR individuel **RÉR de conjoint** (conjoint(e) ou conjoint(e) de fait) Important : Si vous ouvrez un RÉR de conjoint, le titulaire du régime est le rentier du régime et c'est le cotisant/le contribuable qui reçoit le reçu de cotisation.

Renseignements sur le titulaire du régime (c.-à-d. le rentier du régime).

M. M^{me} M^{lle} Dr

Prénom : _____ INITIALIE _____

Nom : _____

Adresse : _____
NUMÉRO RUE VILLE PROVINCE CODE POSTAL

Numéro d'assurance sociale (OBLIGATOIRE) : _____ Date de naissance (OBLIGATOIRE) : _____
J J / M M / A A

Téléphone du domicile : (____) _____ - _____ Téléphone au travail : (____) _____ - _____ Poste : _____

Courriel : _____ Téléc. : (____) _____ - _____

Emploi : (OBLIGATOIRE) : _____

RÉR de conjoint seulement (veuillez nous parler du conjoint cotisant).

M. M^{me} M^{lle} Dr

_____ PRÉNOM INITIALIE NOM

Numéro d'assurance sociale (OBLIGATOIRE) : _____ Date de naissance (OBLIGATOIRE) : _____
J J / M M / A A

Choisissez le(s) compte(s) que vous souhaitez ouvrir.

Compte d'Épargne-placement RÉR
Montant du dépôt : _____ \$

CPG RÉR
Montant du dépôt : _____ \$

Veuillez sélectionner le terme choisi pour votre CPG : _____

Lorsque vous ouvrez un CPG, nous créons automatiquement un Compte d'Épargne-placement connexe pour vous permettre de transférer facilement et rapidement vos fonds. L'intérêt sur les CPG de 90 jours, 180 jours et 270 jours est calculé quotidiennement et versé à l'échéance. Dans le cas des CPG d'une durée de plus d'un an, l'intérêt est composé annuellement et versé à l'échéance à moins d'indication contraire.

Pour obtenir nos taux d'intérêt actuels, rendez-vous sur www.ingdirect.ca ou téléphonez-nous au 1 866 ING DIRECT.



Pour ouvrir votre Compte RÉR, remplissez le formulaire d'inscription au verso en suivant les instructions ci-dessous :

Quel type de RÉR souhaitez-vous ouvrir ?

- Veuillez préciser si vous souhaitez ouvrir un régime individuel (vous êtes le rentier/titulaire du régime et le reçu de cotisation sera émis à votre nom) ou un régime de conjoint (le rentier/titulaire du régime est la personne qui ne reçoit **pas** le reçu de cotisation et le reçu est émis au nom du cotisant).

Renseignements sur le rentier/titulaire du régime.

- Pour que votre compte RÉR soit ouvert le plus rapidement possible, veuillez vérifier que tous les renseignements fournis sont exacts et complets, en particulier le nom, l'adresse, les numéros de téléphone du domicile et au travail, le numéro d'assurance sociale et la date de naissance.
- Vous devez fournir votre date de naissance et votre numéro d'assurance sociale (NAS). Ils nous permettent de vérifier votre identité et ils constituent une exigence juridique pour les relevés d'intérêt.

RÉR de conjoint seulement (renseignements sur le conjoint cotisant) :

- Veuillez fournir le nom complet du conjoint cotisant, le numéro d'assurance sociale (NAS) et la date de naissance.

Choisissez le(s) compte(s) que vous souhaitez ouvrir :

- Veuillez mettre un X dans la case appropriée pour indiquer votre choix et inscrivez le montant que vous souhaitez déposer dans ce compte RÉR.
- S'il s'agit d'un RÉR CPG, n'oubliez pas de préciser le terme choisi.

Pour désigner un bénéficiaire :

- Vous pouvez désigner un bénéficiaire en écrivant votre lien avec cette personne ainsi que son nom légal complet. Remarque : la désignation d'un bénéficiaire est assujettie à la loi en vigueur. Si vous désirez, vous pouvez discuter de cette désignation avec votre conseiller juridique. Si aucun bénéficiaire n'est désigné pour le(s) compte(s), les fonds seront versés par voie de succession.

Pourquoi demandons-nous des renseignements sur l'utilisation des fonds et les autres parties ?

- Afin de satisfaire à des exigences réglementaires, ING DIRECT doit demander à tous ses Clients quelle sera l'utilisation des fonds dans le compte et si le compte sera utilisé par une autre partie ou pour le compte d'une autre partie. Si vous ouvrez un RÉR de conjoint, votre conjoint(e) n'est pas considéré(e) comme une autre partie.

Ouvrez votre Compte RÉR en 3 étapes faciles :

1. Remplissez et signez le formulaire d'inscription au RÉR qui se trouve au verso.

2. **RÉR individuels** : Vous, en tant que rentier/titulaire du régime, devez vous assurer d'émettre un chèque personnel comportant votre nom et votre adresse pré-imprimés tiré d'une banque canadienne, libellé à votre nom pour le montant que vous souhaitez déposer dans votre RÉR.

RÉR de conjoint : Le rentier/titulaire du régime **doit** envoyer un chèque personnel comportant son nom et son adresse pré-imprimés, qui sera tiré de son compte chèques personnel dans une banque canadienne, libellé à son ordre pour un montant supérieur à 1 \$. Ceci constitue une exigence obligatoire, requise à des fins d'identification.

3. Postez le formulaire et le(s) chèque(s) à : ING DIRECT, C.P. 742, succ. Place d'Armes, Montréal, Québec, H2Y 3H8. Une fois que votre chèque aura été encaissé, téléphonez-nous pour confirmer les renseignements bancaires et pour mettre en place votre NIP et votre mot de passe. ING DIRECT utilisera les renseignements bancaires figurant sur le chèque pour établir un lien entre votre compte chèques et votre Compte d'Épargne-placement RÉR ING DIRECT. Ce lien vous permettra de transférer électroniquement des fonds entre ces deux comptes. Avec votre NIP et votre Numéro de Client, vous disposez de tout ce qu'il vous faut pour avoir accès à votre compte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.



Exemple d'un chèque personnel (nom et adresse pré-imprimés)